



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

RF AUCH
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2021 032-253200901-20210408-AR_2021_009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

*République française
Département du Gers
SIAEP VIC FEZENSAC*

Séance du jeudi 08 avril 2021

Date de la convocation: 29/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit DESENLIS,

Membres en exercice :
20

Présents : 16

Votants : 19

Présents : Francois BUFFIN, Nathalie BERGES, Jean Pierre DOAT, Georges CAUSERO, Corinne AGUT, Jerome LASBATS, Michel LEBE, Cedric ZANARDO, Patricia POTENTI BRUNET, Jean Claude CASSAGNE, Benoit DESENLIS, Laurent BRUMM, Xavier LABAT, Robert CAMAZZOLA, Annie DELLAS, Jean Pierre NABONNE

Représentés : Fabrice COQUET, Jean Raymond SILLIERES, Helene LEON

Excusés :

Absents : Damien ROQUES, Jean Pierre HUBERT, Gilles GUICHARD

Secrétaire de séance : Cedric ZANARDO

AR_2021_009 - Objet : Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de DESENLIS Benoit

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à VIC-FEZENSAC, les jour, mois et an que dessus.

Le President,
Mr DESENLIS Benoit




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--